

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2079)

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

M. Causse, M. Simian, Mme Fontenel-Personne, M. Matras, Mme Goulet, M. Besson-Moreau,
Mme Tuffnell et M. Mis

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.